



Imposer des congés payés

Par **loomna**, le **28/10/2014** à **23:22**

Bonjour,

Je travaille dans une ssii (informatique)

Mon entreprise a perdu le contrat d'infogerance avec l'entreprise dans laquelle je suis en mission.

Je serais donc en intercontrat à partir du 15 décembre.

Pour éviter cela, mon entreprise ne voulant pas de personne en intercontrat, on me demande de poser des congés payés du 15/12 au 31/12 soit 12 jours.

Ma convention collective est la syntec

Mon entreprise peut elle m'imposer de poser ses congés ?

J'ai déjà utiliser 12 jours sur les 25 auquel les j'ai le droit. Donc je n'aurais plus que seul jour de congé jusqu'au 31 mai

Merci d'avance pour vos reponses

Par **P.M.**, le **29/10/2014** à **01:12**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et puisqu'il vous en reste, a priori, il peut vous en faire prendre pour cette période...